

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0092

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BARDET

Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour

Point n° 17 : Actualisation du contrat Départemental de Développement Durable (C3D) passé entre le Département de Seine et Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée et les Communes du Val Maubuée

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014_0092-DE

- suite DEL2014_ 0 0 9 2

portant sur l'actualisation du Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) passé entre le Département de Seine et Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée et les Communes du Val Maubuée (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décisions du Conseil Général de Seine et Marne des 28 janvier 2005, 27 mai 2005 et 28 avril 2006 définissant les principes des contrats départementaux de développement durable,

VU le projet de territoire du Val Maubuée ainsi que la proposition du comité de suivi du C3D du 29 janvier 2008 d'accepter les modalités d'accompagnement du projet de territoire du Val Maubuée par le contrat C3D,

VU les délibérations du Syndicat d'Agglomération Nouvelle et des communes membres autorisant la signature du C3D ainsi que toute pièce afférente à celui-ci,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée-Val Maubuée, en date du 25 Avril 2013, portant actualisation du Contrat Départemental de Développement Durable passé entre le Conseil Général de Seine et Marne, les communes du Val Maubuée et la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée –Val Maubuée,

VU la délibération n°2013_0105 du Conseil municipal en date du 27 mai 2013 portant actualisation et avenant de prorogation du Contrat Départemental de Développement Durable passé entre le Conseil Général de Seine et Marne, les communes du Val Maubuée et la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée –Val Maubuée,

VU l'avenant n°1 au Contrat Départemental de Développement Durable signé le 07 octobre 2013,

CONSIDERANT le projet de réalisation de différents travaux de réaménagement, de recloisonnement et d'amélioration de l'isolation thermique, du bâtiment de l'ancienne Crèche Familiale de l'Allée des Bois et de la Maison de Quartiers des Deux Parcs et la nécessité de transférer les locaux de la ludothèque au sein du bâtiment de l'ancienne Crèche Familiale de l'Allée des Bois et de la Maison de Quartier des Deux Parcs,

VU la délibération du Conseil municipal n°2013_0066 en date du 29 mars 2013, portant approbation du plan prévisionnel de financement du projet de réhabilitation de la Maison de quartier des deux parcs,

VU la délibération du Conseil municipal n°2013_0154 en date du 28 juin 2013, portant approbation de la modification du plan prévisionnel de financement du projet de réhabilitation de la Maison de quartier des deux parcs,

VU l'accord de la Communauté d'agglomération de Marne la Vallée – Val Maubuée, acté par courriel en date du 04 mars 2014, afin d'inscrire ladite opération dans le cadre du Contrat départemental durable (C3D) et de lui attribuer une subvention à hauteur de 174.527,80 €,

VU la délibération du Conseil municipal n°2013_0105 en date du 07 février 2014, portant approbation de la modification du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions pour la réhabilitation du Gymnase du COSOM,

CONSIDERANT le souhait de la commune de Noisiel d'apporter des modifications aux opérations qu'elle soutient dans le cadre du Contrat Départemental du Développement Durable du Val Maubuée (C3D),

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014_0092-DE

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 32 VOIX POUR (sortie de Monsieur FONTAINE)

APPROUVE les modifications des opérations portées par la commune de Noisiel dans le cadre du C3D (Contrat Départemental de Développement Durable) passé entre le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée-Val Maubuée, et les communes du Val Maubuée, telles que déclinées dans le tableau en annexe ;

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée – Val Maubuée l'approbation de ces modifications ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	16 AVR. 2014
Publié le	16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

	OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Estimation du coût HT	Participation départementale dans le cadre du C3D	Échéancier de réalisation																
					2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014										
Développement économique et emploi	Investissement	Mise en place d'une signalétique homogène et cohérente sur la ZAI de Pariest Etude et travaux Très Haut Débit dans les ZAE	500 000,00 € 800 000,00 € 1 300 000,00 €	200 000,00 € 320 000,00 € 520 000,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Sous-total	763 000,00 € 763 000,00 €	X	X	X	X	X		
Infrastructures et déplacements	Mise en œuvre du schéma de liaisons douces du Val Maubuée	CAVM	763 000,00 € 763 000,00 €	296 483,57 € 296 483,57 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Sous-total	117 952,00 €		X	X	X	X		
Habitat, cadre de Vie, cohésion sociale et politique de la Ville	Aménagement de la liaison douce « Nord/Sud » dans le quartier du Mail, à Torcy	Torcy	602 798,00 €	117 952,00 €																	
													Aménagement du jardin îlot central	Torcy	880 000,00 €	381 991,00 €			X	X	X
													Aménagement de l'espace public autour du 12-14-16 rue de la Fontaine	Torcy	524 076,00 €	133 372,00 €			X	X	X
													Amélioration du cadre de vie – Nesles Sud, à Champs sur Marne	Champs	450 000,00 €	180 000,00 €					
													Amélioration du cadre de vie – Allée de la Lisière à Champs sur Marne	Champs	478 000,00 €	191 200,00 €					
													Amélioration du cadre de vie - Création d'espaces partagés automobiles-piétons et d'une zone 30	Champs	280 115,00 €	112 046,00 €					
													Création d'un local associatif destiné à l'animation du quartier du Segrais, à Lognes	Lognes	255 930,00 €	102 372,00 €		X	X		
													Création d'un local associatif à vocation sportive à Lognes	Lognes	250 000,00 €	100 000,00 €		X			
													Plateau EPS du Four, à Lognes	Lognes	125 000,00 €	50 000,00 €					
													Réhabilitation du COSOM à Noisiel	Noisiel	3 345 328,25 €	434 674,60 €					X
Environnement	Réhabilitation de la Maison de quartier des 2 parcs	Noisiel	760 000,00 €	174 527,80 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Un cœur au milieu du Bourg à Emerainville	Emerainville	746 490,00 €	298 596,00 €					
	Sous-total		8 697 737,25 €	2 276 731,40 €																	
Jeunesse, enfance et éducation	Mise en œuvre d'une Gestion différenciée des espaces verts et naturels	CAVM	65 000,00 €	26 000,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Diagnostic écologique du Val Maubuée	CAVM	55 000,00 €	22 000,00 €	X	X	X	X	X
	Sous-total		346 000,00 €	138 400,00 €																	
Accès à la culture	Espace multi-accueil – Petite Enfance, à Champs sur Marne	Champs	572 000,00 €	228 800,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Equipement pour l'enfance (Centre Loisirs Diderot) à Lognes	Lognes	342 600,00 €	137 040,00 €					
	Sous-total		1 376 896,00 €	550 758,40 €																	
Développement de la pratique sportive	Réalisation de la Médiathèque HQE d'Emery, à Emerainville	CAVM	2 509 187,08 €	1 003 674,83 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Salles de répétition pour musique contemporaine, à Champs sur Marne	Champs	370 000,00 €	148 000,00 €					
	Sous-total		2 879 187,08 €	1 151 674,83 €																	
Développement touristique	Bâtiment HQE du club de canoë-kayak (TCK), à Torcy	Torcy	450 000,00 €	180 000,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X									
													Aménagement des bords de Marne	CAVM	2 394 129,00 €	957 651,60 €					
	Sous-total		450 000,00 €	180 000,00 €																	
	Sous-total		3 994 129,00 €	1 597 651,60 €																	
	TOTAL GÉNÉRAL		19 806 949,33 €	6 711 699,80 €																	